

LIQUOR ACT

CARCROSS AREA ENFORCEMENT ORDER

Whereas the Commissioner in Executive Council is satisfied that the making of this area enforcement order has been approved by the majority of votes cast in a plebiscite by adults who reside in the unincorporated community of Carcross, as defined in section 2 of the Carcross Plebiscite Order, the Commissioner in Executive Council orders as follows pursuant to section 105 of the *Liquor Act*:

1. Effective the date of this order, subsection 105(1) of the *Liquor Act*, which prohibits the consumption of liquor in public places for which an area enforcement order has been made, applies to all public places in the following portion of the unincorporated community of Carcross:

the area within 1.62 kilometres of the south end of the railway bridge (the point where the bridge intersects the south shore of Nares River in Carcross).

Dated at Whitehorse, in the Yukon Territory, this 3rd day of November, 1995.

Commissioner of the Yukon

LOI SUR LES BOISSONS ALCOOLISÉES

DÉCRET D'APPLICATION RÉGIONALE VISANT LA COMMUNAUTÉ DE CARCROSS

Le Commissaire en conseil exécutif, conformément à l'article 105 de la *Loi sur les boissons alcoolisées*, étant convaincu que la majorité des adultes de l'agglomération de Carcross, non constituée en municipalité et tel que définie à l'article 2 de l'Ordonnance sur le plébiscite dans l'agglomération de Carcross, ont, par voie de plébiscite, donné leur approbation au présent décret régional, décrète ce qui suit :

1. À compter de la date du présent décret, le paragraphe 105(1) de la *Loi sur les boissons alcoolisées*, qui interdit la consommation de boissons alcoolisées dans un lieu public visé par un décret d'application régionale, s'applique à tout lieu public situé dans la partie suivante de l'agglomération de Carcross non constituée en municipalité :

les lieux publics à l'intérieur d'une zone de 1,62 kilomètres à partir de la partie sud du pont ferroviaire (au point d'intersection entre le pont et la rive sud de la rivière Nares, à Carcross).

Fait à Whitehorse, dans le territoire du Yukon, ce 3 novembre 1995.

Commissaire du Yukon